35e ANNÉE (4e SÉRIE) | No 23 | 5 JUIN 1913

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Prix d'abonnement pour tout l'Univers { 15 francs à l'Edition complète. 10 — à l'Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Louis VEUILLOT

(Troisième article)

Sommaire. — Louis Veuillot et l'Empire. — Années de confiance. — Premières difficultés. — Louis Veuillot perd trois filles en six semaines. — Napoléon III et la question romaine. — L'*Univers* publie l'Encyclique et est supprimé. — Le *Parfum de Rome;* la *Vie de N.-S. J.-C.; Molière et Bourdaloue;* les *Odeurs de Paris*. — Résurrection de l'*Univers* en 1867.

I. — Sa politique, Louis Veuillot l'a résumée dès le début, en ces paroles qui sont restées comme épigraphe à l'*Univers :* « Au milieu des factions de toute espèce, nous n'appartenons qu'à l'Eglise et à la Patrie. » Il s'est rallié à l'Empire parce que Louis-Napoléon, pour lui, représentait l'ordre et qu'il était favorable à l'Eglise. Le jour où l'Empereur pencha vers la franc-maçonnerie, le journaliste retira sa main.

Quand le coup d'Etat eut lieu, Louis Veuillot était dans le Berry, chez le comte de Montsaulnin. Le 2 décembre, aucun soulèvement à Paris ; le 3, menaces d'insurrection ; le 4, la situation s'aggravait : il rentra à Paris et écrivit dans l'*Univers :*

« Dans tous les départements du Centre, les honnêtes gens, ceux qui ont encore le courage de ne pas plier sous le joug des meneurs socialistes, se préparent à combattre, non plus pour défendre une opinion politique, non plus même pour conserver leurs biens, mais pour sauver la vie de leurs femmes et de leurs enfants.

« Si le gouvernement était vaincu, cette situation serait demain celle de toute la France.

« Il n'y a ni à choisir, ni à récriminer, ni à délibérer. Il faut soutenir le gouvernement. Sa cause est celle de l'ordre social... »

Montalembert le félicita, et courut ensuite chez le Président.

La plupart des évêques, Pie, de Bonald, Gousset, Parisis, entre autres, l'approuvèrent, et Mgr Menjaud, évêque de Nancy, résuma la situation dans ce mot devenu célèbre : « Le Président est sorti de la légalité pour rentrer dans le droit. »

La défiance vint bientôt. Montalembert avait accepté d'être membre de la Commission consultative, composée « d'hommes jouissant à juste titre de la confiance du pays ; » quand les décrets présidentiels, le 23 janvier 1852, donnèrent à l'Etat les biens que Louis-Philippe, d'après l'ancien droit monarchique, aurait dû réunir à la couronne, il s'en retira : « Vous avez raison, lui dit Louis Veuillot, mais ne vous jetez pas dans l'opposition. Il ne faut pas que le chef du parti catholique se pose en ennemi irréconciliable d'un pouvoir dont jusqu'ici l'Eglise doit se louer. » Le conseil fut mal accueilli; Montalembert s'éloignait.

Un décret-loi vint ensuite réglementer la presse. Si un journal disait des choses qui déplussent au gouvernement, il courait risque d'être suspendu et même supprimé, par voie administrative, sans avoir été admis à donner une explication quelconque. La suspension ou la suppression *pouvaient* être précédées de deux avertissements, l'un officieux, l'autre officiel. Ces avertissements n'étaient pas obligatoires. La loi est sévère, dit Louis Veuillot, mais les journaux l'ont bien méritée. « Nous l'approuvons, mais non l'usage mauvais qu'on en pourra faire. » Pour un journaliste, c'était aller jusqu'à l'extrême conciliation; mais le rédacteur en chef de l'*Univers* se souvenait que c'était la presse sans contrôle et sans contre-poids qui avait poussé la France jusque sur le bord du « gouffre béant du socialisme vainqueur, » suivant le mot un peu pompeux de Montalembert.

Lorsque le Prince-Président devint Napoléon III, Louis Veuillot accepta le fait, non sans enthousiasme : il croyait de bonne foi que l'Empereur serait un protecteur de l'Eglise. Cependant sa confiance n'était pas absolue, car il écrivait en décembre 1852 : « Dans les changements qui se sont accomplis depuis un an, nous regrettons peu de chose, et nous le regrettons peu; tant que l'Eglise sera libre, nous n'aurons rien à désirer. Si elle souffre, nous saurons souffrir avec elle et nous verrons la puissance de Dieu. » C'est un pressentiment qu'il exprime discrètement, en s'inspirant des vues habituelles de sa foi élevée.

L'Encyclique *Inter multiplices* avait pour un moment fait taire ses ennemis, ou ceux qui le vitupéraient. Les abbés Michon et Prompsault, très bien vus à l'archevêché, étaient, pour lui, des adversaires très négligeables. L'*Univers* prospérait avec sa légion de rédacteurs de premier ordre, qui formaient une vraie famille : du Lac, Barrier, Gustave de la Tour, Taconet, Aubineau, Segrétain, Roux-Lavergne, Eugène Veuillot, sans parler des rédacteurs d'occasion comme dom Guéranger, dom Pitra, Moigno, Gardereau, Blanc de Saint-Bonnet, Rohrbacher, d'Alzon, Eugène Boré, Claudius Lavergne, Cahier, Jules Morel et vingt autres. Le rédacteur en chef avait quelques loisirs qui lui permettaient de publier la *Vie de la B. Germaine Cousin*, *La Guerre et l'Homme de guerre*, avec des articles très fermes et très émus touchant la guerre de Crimée.

La Russie a toujours rêvé deux choses : réunir tous les Slaves sous son sceptre, en vertu de la doctrine du panslavisme, — comme l'Allemagne invoque le pangermanisme, — et occuper Constantinople. Le tsar Nicolas I^{er} crut que l'heure était venue de faire mourir « l'homme malade, » pour se couvrir de ses dépouilles, et il chercha des prétextes de guerre. Il réclama le protectorat des chrétiens d'Orient, usurpant ainsi nos droits quatre fois séculaires, avec le dessein d'enlever leurs libertés aux Latins des Lieux Saints pour y établir uniquement les schismatiques. Déjà il se voyait à Constantinople, parce qu'il se pensait assuré que personne ne soutiendrait la Turquie. La France se présenta pour défendre aussi ses propres droits, et l'Angleterre la suivit.

Entrons avec confiance dans cette guerre, écrivit Louis Veuillot, malgré les maux inévitables qu'elle apporte et les deuils qu'elle prépare. C'est une calamité sans doute, mais le succès de la politique russe eût été un désastre. L'Empereur de Russie à Constantinople, ce ne serait pas la ruine de l'islamisme qui s'en va, et qui mourra, comme force religieusé, du secours que nous lui donnons ; ce serait la prépondérance assurée d'un anticatholicisme bien autrement redoutable que l'islamisme ne l'est maintenant et ne le sera désormais ; ce serait le sabre de Mahomet dans la main de Photius... L'empereur Nicolas a renouvelé de nos jours les actes les plus odieux des persécuteurs païens. Ce prétendu protecteur des chrétiens d'Orient a fait périr sous le fouet, a enterré dans les neiges de la Sibérie, a livré aux balles des montagnards du Caucase des milliers de martyrs : le zèle infâme de ses bourreaux a fait apostasier des diocèses entiers.

Cet article plut à l'Empereur, qui le fit insérer dans le *Moniteur*, ainsi que deux autres également justes et éloquents. Louis Veuillot était un Français de France, le patriotisme faisait vibrer sa plume, et quand à son amour de la patrie s'adjoignait la gloire de l'Eglise, il trouvait d'incomparables accents. Au milieu de notre armée se voyaient des aumôniers et des Sœurs de charité. Sur le vaisseau-amiral, le ministre de la marine avait fait placer un tableau représentant la Vierge Marie, patronne des matelots ; l'image de la Mère de Dieu avait été inaugurée solennellement aux salves du canon. Le général en chef, le maréchal Saint-Arnaud, avait rempli ses devoirs de chrétien avant de partir ; aussi quand il mourut, Louis Veuillot, après avoir raconté son retour à Dieu, loué en lui l'homme de foi qui donne les grands exemples, ajoutait : « Il n'est plus, mais il a servi son pays et honoré Dieu. Ses œuvres lui ouvrent la porte de l'histoire, et sa foi celle de l'éternité. »

Il exalte notre armée qui est vraiment une armée chrétienne : « Oh ! fils de la France, nos enfants, nos frères, bons soldats et bons chrétiens, le meilleur de notre sang : que de vertus, que de gloire, que d'espérance à l'ombre de vos armées ! » Il célèbre cette « sainte guerre toute pleine de sacrifices » :

Guerre qui nous tire nous-mêmes de la triple fange des intrigues, des vils plaisirs et des séditions pour nous ouvrir les plus nobles champs de l'activité humaine ! Guerre où la charité ne fait pas moins de conquêtes que le fer ; où nos prêtres et nos religieuses, triomphant sur le théâtre de mort que la peste leur dresse au milieu du champ de bataille, aussi admirables que nos soldats, deviennent pour les alliés comme pour l'ennemi lui-même, l'arme qu'ils nous envient le plus et qu'ils désespèrent davantage de pouvoir imiter...

Il n'y a rien de plus beau, rien de plus salutaire. Aucune leçon plus utile ne pouvait être donnée au monde que le spectacle de ces armées, de cette émulation de courage, de dévouement, d'immolations généreuses... Il était temps qu'il vînt des héros pour montrer qu'il restait, et en grand nombre, des âmes dont le sens divin n'est pas ébranlé.

Il cite Bossuet, et c'est à peine si l'on perçoit la différence des deux styles, des deux pensées. L'un est plus grave, l'autre plus débordant de vie, tous deux atteignent les mêmes hauteurs.

« Osons le dire : Heureuses, malgré leur deuil, les familles dont le sang coule dans ce grand travail de la patrie !... Les familles se perpétuent par ces immolations. Dieu ne les fait pas durer en proportion de ce qu'elles gagnent, mais de ce qu'elles donnent. L'aumône et le sang, c'est l'arrosement qu'il faut aux arbres généalogiques. »

Le ministre de l'instruction publique lui fit demander par le nonce s'il accepterait la croix d'honneur : « J'ai répondu que je la refuserais très poliment et très décidément, » écrit-il à Mgr Parisis.

C'étaient les temps héroïques de l'Empire et les dernières victoires pleinement glorieuses de la France. Quel catholique n'eût applaudi aux triomphes de l'Alma, d'Inkermann et à la prise de Sébastopol, alors que l'Empereur se déclarait si nettement inspiré par l'idée religieuse ! « C'est notre devoir et notre intérêt d'être justes, » disait Louis Veuillot aux détracteurs de l'Empire. Et il montrait que si celui-ci tombait, ce serait au profit non d'une monarchie quelconque, mais d'une république révolutionnaire et athée.

Cette belle confiance ne dura point. En 1856 le Piémont se fit accepter au Congrès de Paris et Cavour esquissa ses premières attaques contre les

Etats de l'Eglise. Le publiciste averti les releva et en rendit l'Empereur légèrement complice. Cela déplut. Pourtant Napoléon III demeurait bienveillant pour le catholicisme, le Bureau de la Presse toutefois n'avait de tendresses que pour le *Siècle*, qui était à la fois journal d'opposition et compère du pouvoir, mais toujours impie et ennemi juré de l'Eglise. L'*Univers* signalait ses blasphèmes et, chose triste, l'*Ami de la Religion* prenait la défense de la feuille sectaire : « On ne doit pas, écrivait l'abbé Cognat, réclamer l'intervention du pouvoir dans les combats de la foi. » Louis Veuillot ayant caractérisé les chansons de Béranger comme il convient, le directeur de la Sûreté, Collet-Meygret, le manda et promit que le *Siècle* cesserait sa polémique. Le *Siècle* la reprit au contraire aussitôt, l'*Univers* reprit également la sienne et reçut l'avis verbal de se taire. Le *Siècle* avait le droit d'attaquer, mais l'*Univers* n'avait pas celui de se défendre. C'était le commencement de la mauvaise foi. Le Bureau chargé de surveiller le colportage donnait l'estampille à des publications dangereuses au point de vue politique et moral autant qu'au point de vue religieux ; un autre esprit prévalait que celui du pouvoir suprême : « Je vous avoue, disait Louis Veuillot à la Tour, que je commence à avoir peur pour l'Empereur et pour nous, plus encore pour l'Empereur que pour nous. Eugène résumait la situation qui nous est faite en disant : « Le *Siècle* est sous la protection de la police, mais l'*Univers* sous sa surveillance. » (15 mai 1855).

En décembre suivant, Mgr de Salinis, nommé à l'archevêché d'Auch, vit l'Empereur et lui parla de cette situation : « Il y a dans les cœurs catholiques beaucoup d'alarmes. Ceux qui vous entourent ne vous ressemblent pas. Sans parler de leurs mœurs, point qu'un souverain ne doit pas négliger, on les accuse d'avoir les mains dans de fâcheuses affaires. Les Français se plient volontiers sous la main qui les gouverne; mais ils veulent qu'elle soit pure. Ces mains-là ne le sont pas... Ce sont les sentiments des hommes les plus dévoués, et dévoués avec le plus de désintéressement à votre personne et à votre mission. Tel Louis Veuillot. » L'Empereur se borna à répondre : « Je connais son talent et je sais ce que vaut son caractère. »

Mais le souverain était faible pour son entourage : il n'empêcha rien. Idéologue et libéral, il espérait faire de l'ordre avec du désordre. Louis Veuillot n'était point doué de cette candeur.

II. — Voici l'heure de ses adversaires.

Eugène de Mirecourt fait un pamphlet odieux contre lui ; M. de Falloux l'accuse de recevoir de l'argent de Napoléon III ; Lacordaire déclare, en louant la charité d'Ozanam, que, pendant les luttes pour la liberté d'enseignement, on avait entendu « des voix qui n'étaient pas dignes, » et qui se signalaient par « l'injure et l'injustice. » Si Louis Veuillot dédaigne les premiers, il ne néglige pas de répondre qu'alors « certaines voix très autorisées et très éloquentes, en fort petit nombre heureusement, avaient laissé regretter leur silence. » Ces voix étaient précisément celles d'Ozanam et de Lacordaire. Et il ajoutait sévèrement : « Le R. P. Lacordaire a le droit de distribuer des conseils et même des réprimandes. Son talent, son caractère sacré, sa renommée de loyauté et d'honneur lui laissent moins qu'à tout autre le droit d'être injuste. »

Les catholiques impérialistes, trouvant l'*Univers* dangereux, fondent alors l'*Universel*, pour prendre sa place et « guérir les maux qu'il a faits. » C'est un faux frère, Jules Gondon, qui en avait eu l'idée ; le gouvernement impérial l'encouragea. On annonçait qu'un grand nombre d'évêques patronaient l'entreprise, mais aucun nom ne parut, et le nouveau journal s'écroula dans sa médiocrité.

L'*Univers* était gênant, parce que seul il donnait la pure note catholique sur chaque événement ; seul il ne flattait pas le pouvoir ; seul il refusait de se laisser acheter, et il avait, comme on dit, bec et ongles. Havin, Jourdan, la Bédollière étaient criblés de traits quand ils persiflaient la religion ; Lamartine même n'était pas épargné, s'il lui arrivait de glorifier non seulement Béranger « l'homme-nation, » mais sa « Lisette » égrillarde. M. Arthur de la Guéronnière, conseiller d'Etat, prit, sous le nom de Brémond, la défense du grand poète.

Qu'est-ce que M. Brémond ? demanda le terrible polémiste. Interrogez le silence, il ne répondra point. A la naissance des nuits sans lune, avant le gaz, Brémond paraît soudain, soudain s'enfuit ; le temps de ne pas le voir et on ne le voit plus. Brémond ! Brémond ! Point d'écho, point de Brémond. Tel est Brémond. Quelques-uns parlent d'un ancien conseiller du peuple qui maintenant conseille autre chose avec de meilleurs gages. Il a une grande phrase fluette sans figure et il passe en se faisant du bien...

La Guéronnière demanda grâce par l'entremise de Cormenin, vers le milieu de février 1858, mais un an après il obtint du ministre de l'intérieur que l'on frappât l'*Univers*, qui fut en effet bientôt supprimé.

Prévost-Paradol, à propos d'une vie de S. Joseph de Cupertin, reproche à ce saint son nom, et Jourdan l'appuie. Louis Veuillot prétend que ce nom n'est pas plus singulier que Paradol des Batignolles ou Jourdan de Molinchard, et il part de là pour leur faire une leçon sur les miracles. Alors Paradol attaque Lourdes, et Adolphe Guéroult, de la *Presse*, le fortifie de son secours. Le rédacteur en chef de l'*Univers* part pour Lourdes, d'où il rapporte une admirable relation avec des arguments dont il fait comme un moulinet redoutable.

Il défend Mgr de Dreux-Brézé, traduit devant le Conseil d'Etat pour des mesures qu'il avait prises contre certains prêtres de son diocèse. Son journal est frappé par MM. Billault et Rouland, ministres de l'intérieur et des cultes, qui veulent ensuite l'accabler malgré l'Empereur. Celui-ci consulta le maréchal Vaillant, ministre de la guerre ;

« Si vous supprimez l'*Univers*, dit le maréchal, je réclame la suppression du *Siècle*. » Napoléon III devint rêveur : « Non, fit-il, j'ai besoin du *Siècle*. »

Décidément l'Empereur allait à gauche.

Louis Veuillot fut mandé au Bureau de la Presse, au sujet d'un article sur le colportage : « Si le ministre a le droit de me donner des avertissements, répondit-il, je ne suis pas tenu de les aller chercher. » On s'excuse et il s'y rend, mais c'est pour affirmer qu'il aime mieux voir périr le journal que de se taire. Dans une conversation avec Billault le 30 janvier 1858, celui-ci ayant avoué « qu'une volonté plus forte que la sienne protège le *Siècle*, » il sollicite une audience de l'Empereur. Il l'obtient le 17 février, et trouve un souverain plein de bonnes intentions, mais qui se déclare impuissant à gouverner la mauvaise presse. Il est charmé de l'accueil, mais constate au retour qu'il n'a pu même entrevoir les sentiments de Napoléon III sur la religion. « Néanmoins, qu'il se propose formellement de la trahir et de la persécuter, comme plusieurs l'assurent, c'est ce que je ne crois pas. »

L'Empereur n'avait pas une juste conception des choses, par défaut d'instruction religieuse. Il regrettait que Montalembert « ne l'eût pas conseillé comme il eût fallu, » ensuite que, par amour-propre, il se fût éloigné. Les bombes d'Orsini le rappelèrent un instant aux réalités politiques, et quand il se rendit ensuite en Bretagne, il édifia les populations en s'agenouillant avec l'Impératrice devant l'autel de Notre-Dame d'Auray : « Il était dans mes sympathies, dit-il, de me trouver au milieu du peuple breton, qui est avant tout, monarchique, catholique et soldat. » En entendant ces belles paroles, les catholiques se reprenaient à espérer ; mais à peine était-il rentré à Paris qu'il subissait les influences libres penseuses, au point de favoriser, dans l'affaire Mortara, la campagne menée contre le gouvernement pontifical.

En mars 1859, Louis Veuillot était à Rome : il rencontra à Saint-Pierre des enfants en soutanes blanches conduits par un religieux. L'un d'eux se détacha et lui fut présenté. C'était le petit Mortara qu'il avait si fièrement défendu : « Il a la figure ouverte et les plus beaux yeux du monde, écrit-il. Il est le plus fort de son âge et de sa classe sur le catéchisme. Il me dit qu'il aimait bien son père et sa mère, et qu'il irait demeurer avec eux quand il serait grand et instruit, pour leur parler du Saint-Père, du bon Dieu et de *Maria Santissima*... Il n'a pas l'air de sentir du tout l'horreur de son sort. Mais c'est là, dirait M. Plée, le comble de l'horreur. »

Jamais la question juive n'a été traitée avec autant d'ampleur et de doctrine que dans les 316 pages des *Mélanges* qui résument la campagne de l'*Univers* touchant cette affaire qui passionna l'Europe [1].

[1] *Mélanges*, 2e Série, t. v.

III. — Cependant la mort était revenue en 1855 « traverser la voie » de ce grand chrétien. La joie était rentrée dans sa maison, où babillaient, chantaient, priaient cinq petites filles. L'aînée, Marie, était intelligente, douce, vive, charmante ; elle donnait le ton aux quatre autres également douées. Louis était fier de leurs physionomies éveillées, de leur gaîté, de leurs précoces talents, surtout de leur piété aimable et voyante. Elles vivaient en quelque sorte dans le monde surnaturel, comme des hôtes habituels. Elise partit avec elles au mois de juin, à Reischoffen, chez Théodore de Bussierre, un des grands amis de la maison. Tout à coup Marie fut atteinte à la gorge ; c'était une angine couenneuse, qui l'emporta en trois jours (18 juin). Le père partit aussitôt avec Eugène ; mais ce fut pour constater que Madeleine aussi avait les mêmes symptômes. Il resta auprès d'elles pendant qu'Eugène ramenait à Versailles Agnès, Luce et Gertrude. Celle-ci subissait également l'étreinte du terrible mal. On conduisit les deux autres à Paris pour les isoler de leur sœur.

Louis ignorait encore cette épreuve et il écrivait à son frère :

« Que j'ai hâte de te revoir ! Et que ce sera un cruel moment de quitter ce cher petit tombeau ! Hélas ! mon Dieu ! penser que Marie est là, notre Marie ! Nous n'avons de pensées que pour elle, et quoique nous nous efforcions de ne pas prononcer son nom, à tout moment il revient sur nos lèvres !... »

Hélas ! Gertrude expirait le 3 juillet ; Louis n'arriva que pour la voir au cercueil. Mais déjà il avait senti « l'influence de Marie » qui priait pour lui : « J'ai une conviction profonde, avait-il écrit à Eugène, que nous recevrons des bénédictions éternelles par ce terrible sacrifice que Dieu nous a demandé. Quel miracle incomparable de sentir qu'on aime Dieu davantage après qu'il a frappé d'une façon si sensible, et en apparence si cruelle ! Je suis dans l'état où je voudrais être pour mourir ! »

Voici en quels termes délicats et pleins de foi il raconte à Mgr Parisis la mort de ses deux petites filles, Marie et Gertrude :

Marie de jour en jour mûrissait pour le ciel. De vraies et solides vertus croissaient sous les dons rares qui l'ornaient. Elle était pieuse, sincère, elle aimait la justice, elle savait se contenir et se sacrifier. Elle a expiré les mains jointes, les yeux au ciel, en donnant son cœur au bon Jésus, après avoir demandé à se confesser. Depuis un mois sa tante n'avait pas trouvé la plus légère faute à lui reprocher. Je la voyais grandir pour être bientôt mes yeux, ma mémoire et ma main. La petite Gertrude, à six ans, marchait sur ses traces. On lui présentait les plus horribles médecines, elle faisait le signe de la croix et les prenait sans hésiter, sans donner une marque de dégoût. Elle tenait à la main, durant les dernières heures, un petit crucifix qu'elle baisait souvent d'elle-même. Dans une des dernières convulsions ce crucifix étant tombé sur son lit, elle se mit à le chercher avec angoisse. Son grand-père lui dit : « Va, mon enfant, tu le verras bientôt ! » Elle le reprit, le baisa, le présenta aux personnes qui l'entouraient et mourut. Je n'étais pas là. Une sévérité de Dieu m'avait

éloigné de ce saint spectacle. Je ne l'ai revue que morte. Lorsque je suis arrivé en Alsace, l'autre était au cimetière. C'est ainsi qu'Elise les avait élevées et qu'elle élève les autres. Cœur de mère, douleur de mère. Mon frère n'est ni moins tendre ni moins affligé. Je vois la beauté des affections chrétiennes.

Madeleine, qui avait bien supporté le voyage, eut une rechute et succomba. Le malheureux père était auprès du berceau d'où cette jeune âme allait s'élancer au ciel. « J'eusse voulu que tu fusses là, mande-t-il à son ami Emile Lafon, le 10 août. Tu aurais vu le départ d'un ange, tu aurais vu qu'il n'y a point de mort là où il n'y a pas de péché. Trois minutes avant de mourir, l'enfant a pris de mes mains le crucifix qui a reçu les derniers baisers de sa mère ; elle l'a porté à ses lèvres, elle a souri en tendant les bras vers le ciel. Si tu avais vu ce sourire ! Puis elle a laissé échapper un petit souffle doux et pur, et je lui ai fermé les yeux. »

Le pauvre père avait perdu trois filles en six semaines. Ses amis lui écrivirent des lettres qui le réconfortèrent, mais il recherchait surtout la solitude et fuyait le bruit du monde : « Ce qui est doux, disait-il, c'est le regard, c'est le silence, c'est le serrement de main d'un ami. » Il partit pour la Bretagne, où la campagne sévère et triste, les églises pieuses, les calvaires, étaient à l'unisson de son espérance et de sa douleur. Il y composa cette belle pièce, *le Cyprès*, « le cyprès seul toujours vert, » où il énumère ses deuils et verse sa plainte chrétienne :

Le temps n'a pas marché ; c'est hier, c'est tout à l'heure.
J'étais là près du lit de mon père expirant.
J'allais d'un ami mort vers un ami mourant...
Et vous, trésors de Dieu, trésors qu'au moins je pleure,
Biens que j'eus un instant, et dont j'ai su le prix,
Doux enfants, chaste épouse, ô gerbe moissonnée !
O mon premier amour et ma première-née,
Anges que le ciel m'a repris !...

« Sa première-née » surtout était toujours présente à son cœur. Il l'écrivait deux ans plus tard à sa sœur Elise : « N'est-elle pas toujours là ? Tu sais bien, sans que nous en parlions jamais, que ce souvenir ne nous quitte jamais. C'est une grâce qui me persuade que Dieu a fait quelque chose à part pour cette angélique créature. Les autres occupent moins nos pensées, et celles mêmes qui vivent ne sont pas aussi vivantes. Nous aurons de grands secours par notre Marie ; je le dis parce que je le sais. Ainsi, bénissons Dieu sous le fardeau qu'elle allège, et faisons ce qui nous reste à faire, avec foi, avec piété, avec miséricorde, avec espérance. »

C'est surtout aux anniversaires qu'il revivait ses tristes souvenirs, sa plume se répandait ainsi en plaintes vives et résignées, rouvrant sans cesse les blessures d'où s'échappaient des trésors de prières, de confiance en Dieu, d'amertume tempérée par la certitude de la félicité dont jouissaient ses morts bien-aimés. Nul peut-être, depuis saint Augustin, n'a exprimé avec cette simplicité et d'une manière aussi pénétrante la grandeur et la beauté de la douleur chrétienne.

IV. — Rentrons dans l'arène politique où nous retrouverons plusieurs de ses amis d'autrefois aussi acharnés contre lui que ses ennemis d'aujourd'hui et de toujours. En premier lieu Montalembert qui n'a pas été élu à Besançon en 1857 et qui attribue son échec à l'*Univers*. Le journal l'avait cependant recommandé aux électeurs, mais par ses récriminations constantes, le grand orateur avait refroidi bien des enthousiasmes : il n'était plus que le chef nominal des catholiques. A mesure que l'*Univers* s'éloigne de l'Empereur, l'*Ami de la Religion* se rapproche des Tuileries. L'abbé Sisson, qui en a pris la direction, a déclaré qu'il se consacrerait avant tout à « la défense de la religion, par les armes de la science et de la modération, conformément aux *traditions* et aux *maximes* de notre ancien épiscopat. » L'Empire accueille ce nouvel auxiliaire qui promet de ne pas être trop dévoué au Pape. Plusieurs évêques favorisent cette feuille, comme Mgr Daniel, de Coutances, qui écrit au ministre de l'intérieur, M. Delangle : « Les doctrines que propage l'*Univers* sont devenues un véritable danger social. » Mais elle rencontre peu de patrons aussi zélés, et le secours du gouvernement, ajouté à celui de Mgr Dupanloup, n'aboutit guère qu'à retarder sa mort.

En janvier 1859, Louis Veuillot, nous le savons, se rend à Rome, afin d'y puiser lumière et courage. Il emmenait avec lui sa sœur. Le Pape daigna s'appuyer familièrement sur son épaule. « Nous avions tous trois les yeux humides. Pauvre cher *Univers !* C'est bien lui qui m'apparut en ce moment « l'enfant sur qui la mère s'appuie. » Le jour de la Chandeleur, Pie IX fit remettre par Mgr de Mérode à Mlle Elise Veuillot un des trois beaux cierges qu'on donne ce jour-là aux personnes de distinction ; et à l'audience de congé, le 23 février, il dit au grand et dévoué publiciste : » Vous avez toujours été dans la bonne voie, vous n'en sortirez pas. » Louis était radieux.

C'est à Rome que lui parvient la brochure *Napoléon III et l'Italie*, inspirée par l'Empereur et rédigée par Arthur de la Guéronnière. C'était l'annonce première de la guerre d'Italie. A peine rentré à Paris il y répond par un article *Rome devant la guerre*. Si la guerre éclate, la Révolution seule en profitera, et la France sera « condamnée à se trouver sur les champs de bataille à côté des bandes de Garibaldi. » C'était une prophétie. En même temps, M. About, qui avait reçu une mission à Rome l'année précédente, publiait des articles venimeux, sous le titre de *L'Italie contemporaine*, contre le gouvernement pontifical. Le *Moniteur* en reproduisit plusieurs, l'*Univers* signala le procédé, on cessa ; mais M. About les réunit dans un volume *La Question romaine*, imprimé en Belgique, et qui circula aussitôt en France. En face de ces attaques contre Pie IX, le rédacteur en chef de l'*Univers* ne se tint plus.

« Votre tour viendra, écrivit-il à l'adresse des hommes d'Etat, et de tels excès, lorsqu'on les autorise, ne peuvent qu'avancer l'heure. Vous

passerez sous la plume. On cherchera d'où vous êtes sortis, ce que vous avez fait!... » (14 mai 1859).

Le duc de Padoue, ministre de l'intérieur, manda Louis Veuillot et l'avertit officieusement de ne pas mettre en cause les hommes du gouvernement.

La guerre était déclarée à l'Autriche. Le ministre des cultes, Rouland, pour rassurer l'opinion, fit cette déclaration officielle : « Le prince qui, après les mauvais jours de 1848, a ramené le Saint-Père au Vatican, *veut* que le chef de l'Eglise soit respecté dans tous ses droits de Souverain temporel. Le prince qui a sauvé la France de l'invasion de l'esprit démagogique ne saurait accepter ni ses doctrines ni sa domination en Italie. » On se reprit à espérer. La victoire accompagnait notre drapeau, mais les « bandes de Garibaldi » combattaient à nos côtés, et les journaux révolutionnaires retentissaient d'atrocités attribuées aux soldats du Pape. L'*Univers* protesta avec violence dans son nº du 10 juillet. Deuxième avertissement, mais officiel, celui-ci. On l'accusait de mettre la division entre le peuple et l'armée, d'outrager le peuple, l'armée, la religion. Louis Veuillot se plaignit par une lettre au duc de Padoue : « J'affirme avec toute l'énergie de ma conscience que je n'ai pas donné lieu à ce reproche et qu'aucun tribunal ne le ratifierait. »

C'était la Guéronnière qui avait fait, par vengeance, signer l'avertissement.

Pendant ce temps l'abbé Maret félicitait l'Empereur de « continuer la grande œuvre de conciliation de l'Eglise et de la société moderne. »

Après la paix de Villafranca, il y eut amnistie générale ; l'*Univers* avait donc encore droit à deux avertissements. Le premier ne tarda point. Louis Veuillot montra dans un article *L'Europe et l'Asie* que l'Europe ne remplissait point dans l'extrême Asie le rôle que le devoir chrétien lui assignait. Avertissement de M. Rouland qui prétend qu'on a calomnié l'Empereur (11 octobre).

Deux jours après, le ministère de l'intérieur signifie à l'*Univers* de cesser la publication des lettres des évêques, dans l'intérêt de ceux-ci, pour soustraire leurs écrits aux insolences des journaux révolutionnaires. Louis Veuillot se demande si le moment n'est pas venu pour lui de se retirer. Il compromet en effet le journal, et avec le journal de gros intérêts d'argent. Après avoir vu Rouland, il se décide à attendre, mais non sans avertir ses lecteurs : — Si cette défense devait être maintenue, écrivait-il, « la presse catholique n'aurait plus de place dans ce vaste champ des opinions où nous voulons jusqu'au dernier instant remplir honorablement tout notre devoir. »

Mgr Pie fit alors le panégyrique de saint Emilien : l'*Univers* crut pouvoir le reproduire. « L'alguazil du ministère de l'Intérieur » se rendit aussitôt dans ses bureaux : « Il nous a priés bien respectueusement, sous peine de mort, de ne plus publier les discours des évêques, qui sous prétexte de glorifier saint Emilien, et d'autres personnages morts depuis fort longtemps, parlent en réalité des choses de l'époque, et font des mandements déguisés sur des sujets périlleux. » (A Mgr Pie, 30 novembre 1859).

En décembre 1859 parut *Le Pape et le Congrès*, une brochure qui venait de la même source que *Napoléon III et l'Italie*. L'auteur, qui se posait en « catholique sincère » et même pieux, « mais indépendant », développait cette thèse que le domaine pontifical était encore trop vaste, et que « le Pape dont l'indépendance temporelle importe essentiellement à la conservation de l'ordre, sera d'autant plus indépendant que son royaume sera plus réduit et contiendra moins de sujets, et que ces sujets seront moins soumis à son autorité. » C'est ainsi du moins que Louis Veuillot résume la brochure, et il conclut : « Le baiser qu'on donne au Pape aujourd'hui n'abusera ni lui ni personne. *Dixitque illi Jesus : Amice, ad quid venisti ?* »

L'*Ami de la Religion* et les catholiques libéraux parlèrent cette fois dans le même sens. L'*Univers* rédigea une *adresse* au Pape pour affirmer ses droits et son autorité. Elle parut dans le nº du 25 décembre. Dès le lendemain Louis Veuillot recevait un second avertissement signé Billault.

A Rome, la brochure fut appréciée sévèrement, le 30 décembre, par le *Journal de Rome* inspiré par le Pape ; et le 1er janvier, devant le général Goyon, qui venait lui présenter ses hommages, Pie IX, après avoir appelé les bénédictions divines sur l'Empereur, définit la brochure « un monument insigne d'hypocrisie et un ignoble tissu de contradictions. »

Le ministre fit défendre à l'*Univers*, par M. Dronsart, « un homme de bonne tenue », de publier l'Allocution pontificale, sous peine de suppression : « Nous ferons notre devoir, répondit Louis Veuillot, nous résisterons, autrement notre journal perdrait sa raison d'être. » Il y eut des pourparlers toute la journée. Dronsart revint trois fois. A la troisième visite, il déclara :

— L'Empereur a tranché la question en disant : Je ne veux pas que M. Veuillot meure martyr.

L'Allocution parut le lendemain, non seulement dans l'*Univers*, mais dans le *Moniteur*, avec une lettre que Napoléon III avait adressée à Pie IX le 31 décembre, le suppliant d'abandonner une partie de ses provinces et de demander aux puissances de lui garantir le reste.

A cette lettre, le Pape répondit par l'Encyclique *Nullis certe verbis* du 19 janvier 1860. Il y flétrissait les attentats sacrilèges commis contre la souveraineté civile de l'Eglise romaine, rappelait les conseils que lui avait donnés l'Empereur, et qui étaient contraires aux droits et à la dignité du Saint-Siège, et opposait le langage de Napoléon III après, à celui qu'il avait tenu avant la guerre.

L'Encyclique fut communiquée le 28 janvier au soir par le nonce à l'*Univers*, qui la publia le lendemain 29. Le soir même, le vaillant journal était supprimé par décret.

Avant de se séparer, les rédacteurs de l'*Univers* rédigèrent une adresse à Pie IX pour l'assurer que

leurs cœurs lui demeuraient absolument dévoués : « Fils dévoués de la Sainte Eglise romaine, nous sommes heureux de tomber pour avoir fait retentir la parole de Votre Sainteté. Une Encyclique de Pie IX avait rendu la vie à l'*Univers*; c'est pour une Encyclique de Pie IX que la vie lui est ôtée. Dieu et Pie IX soient bénis de toutes deux ! »

Le Souverain Pontife leur répondit par un bref du 25 février qui les félicitait sans réserves.

Il leur coûta de se quitter. Ils formaient une compagnie unie et charmante ; ils marchaient la main dans la main, travaillaient ensemble avec ardeur, partageant aussi les mêmes distractions nécessaires du légendaire jeu de boules, où ils venaient détendre leurs nerfs et se reposer de leurs soucis. Ils étaient un, non seulement de cœur, mais d'esprit, au point que chacun d'eux pouvait écrire le même article avec les mêmes idées, sans autre différence que celle du style. Et parmi eux Louis Veuillot était comme le grand frère, indulgent et bon, mais âpre au travail, dont il prenait d'ailleurs la part la plus considérable. Il fallait quitter tout cela, et les joyeuses conversations, et les joyeuses parties, et ce quelque chose de doucement fraternel qui était le meilleur réconfort. Ils iraient, chacun de son côté, chacun cherchant son pain où il le trouverait. Eugène Taconet, plus positif, comprit que le chef serait gênant dans toute entreprise nouvelle, il fonda le *Monde*, d'où il exclut Louis et Eugène Veuillot parce que le gouvernement n'aurait pas autorisé le journal avec leurs concours. Il fallait vivre, et peut-être laissa-t-on trop voir que la question matérielle ne va guère de pair avec l'héroïsme.

Les condoléances vinrent de partout, — sauf du groupe Dupanloup. L'*Univers* tombait cependant pour avoir publié les enseignements du Pape. La presse se montra froide : le rédacteur en chef de l'*Univers* était trop redouté pour que ses ennemis ne se félicitassent point de son départ. Ils ne s'en félicitèrent toutefois que discrètement. La *Gazette de France* et l'*Union* lui témoignèrent noblement leur sympathie, et Jouvin du *Figaro* répara avec éclat les injustices de ses confrères.

V. — Louis Veuillot, privé de son cher *Univers*, fut donc réduit à l'inaction, désorienté, et pour un moment découragé : « C'est quelque chose d'affreux, écrit-il à Mme Testas, que d'être obligé de s'enterrer soi-même. »

Que faire ? Fonder un journal à Bruxelles, par exemple? Billault prit soin de lui dire : « Vous aviez formé en France une école hardie, un parti redoutable ; nous avons dissous cela. Votre action à l'étranger ne nous gênera point. Nous nous contenterons d'arrêter à la frontière les numéros qui nous contrarieraient. »

— Ah ! s'écria Louis Veuillot, quand j'aurai recouvré ma plume, quelle bonne guerre je vous ferai !

Il partit de nouveau pour Rome, où on lui fit fête. Pie IX lui offrit même de l'argent, qu'il accepta par délicatesse, mais pour le reverser aussitôt dans la caisse du Denier de Saint Pierre. Il prit congé du Pape le 26 mars 1860 et il le notifiait ainsi à sa sœur : « Je viens de voir le Saint-Père. Il t'envoie sa bénédiction. Il est ferme et calme et même gai. Je suis content. » Puis, songeant à l'avenir, il ajoutait : « Il y a bien des choses lugubres sous les quatre lettres de ce petit mot : *Exil ;* mais que de belles choses aussi sous ces six lettres : *Devoir !* »

Or le gouvernement l'avait fait filer par un agent qui se disait préparateur de vin de champagne, et qui avait noué amitié avec lui depuis Livourne. Quand Louis Veuillot arriva à Marseille, cet agent exhiba un mandat signé du préfet de police et saisit la malle qui renfermait ses papiers. Il eut beau réclamer, on ne lui rendit rien alors.

C'étaient surtout les notes qui lui servirent pour écrire *Le Parfum de Rome*, mais on espérait trouver les pièces d'un complot. Il a raconté cela avec une verve spirituelle et une gaîté mordante qui marquent pour jamais ses espions :

> Quoi ! faire espionner un homme qui, depuis trente ans, a l'habitude d'imprimer tout ce qu'il pense ! Mais rendez-moi ces brouillons. Avant deux mois je vous les donnerai bien développés dans un livre très clair. Vous ne sauriez avoir auprès de moi le meilleur espion que moi-même ; et maintenant que je n'ai plus de journal, je consentirais très volontiers à mettre tous les huit jours dans les oreilles de M. le ministre de l'Intérieur tout ce que j'ai dit et tout ce que j'ai pensé durant la semaine touchant le gouvernement !

Le préfet Boittelle appela même alors le « frère fileur » qui paraissait satisfait d'avoir rempli si convenablement sa mission. « Il a été parfait », dit Louis Veuillot, et se tournant vers le préfet, il ajouta : « Si l'on doit me faire accompagner encore, je désire ce même compagnon, et je promets de n'avoir rien de caché pour lui... » Le préfet eut un sourire gêné...

Le rêve de Louis Veuillot, on le sait, était de pouvoir se consacrer uniquement à la littérature. Il employa donc ses loisirs forcés à revoir *Çà et là*, à publier la seconde série des *Mélanges* et à réimprimer la première. Le *Monde* lui était fermé, il n'y publia que trois articles, deux notices nécrologiques et le récit d'une cérémonie purement religieuse. Alors il composa le *Parfum de Rome* où l'on retrouve des pages de combat, car il sortait à peine de la mêlée. Entre temps il visitait « ses châteaux » avec sa sœur et ses filles. Il aimait Epoisses où l'accueillait très hospitalièrement le comte Charles de Guitaud ; c'est le comte Alberic de *Çà et là*. — On fait des invitations en son honneur, et lui, merveilleux causeur, ravit tout le monde, particulièrement les curés de campagne qui, durant ses épreuves, ont été ses plus affectueux soutiens. Il jouit de voir ses filles jouer bruyamment sur les terrasses : « Si vous saviez, mande-t-il à Mgr de Salinis, ce que c'est pour moi d'entendre en même temps la voix de mes filles et le chant des oiseaux ! Ces pauvres enfants, je ne les avais jamais vues jouer comme il convient à leur âge. J'ignorais si elles savaient courir ! »

Dans ses récits il dépeint aussi les autres propriétaires de « ses châteaux » : le comte de Montsaulnin, Jourdain Sainte-Foi, le comte de la Tour, le comte d'Esgrigny, Théodore de Bussierre. Il cause et fait causer, puis il sténographie en quelque sorte la conversation, en y mettant de son esprit qui relève et élève tout.

Si le journal lui est interdit, il peut du moins recourir à la brochure. En mars 1861 paraît *Le Pape et la Diplomatie*, où il montre que les intérêts de la France et les droits de l'Eglise sont sacrifiés au Piémont et à la révolution ; puis *Waterloo*, où il établit que l'Empire, en s'alliant aux révolutionnaires, loin de ruiner les traités de 1815 achève leur œuvre : « Le Piémont, que l'on prend pour un ami et un renfort, nous conduit à un second Waterloo. » Ces deux brochures se tirent à des milliers d'exemplaires et s'enlèvent ; mais comme il regrette le journal ! « Il est par excellence, au temps présent, l'arme de combat. Il répond tout de suite et tout de suite il est lu. Quand il s'appelle l'*Univers*, c'est le contre-poison administré à temps... »

Mais son œuvre de chevet, c'est le *Parfum de Rome*. Il en compose quelques chapitres à Solesmes ; d'autres chez la marquise de Champagné, à Craon, où se trouve l'un des plus aimés de « ses châteaux », car on y rencontre des horizons splendides ainsi qu'une belle bibliothèque, qui renferme tous ses livres ; d'autres au Pouliguen ou en Berry, chez le comte de Montsaulnin. Le succès de cet ouvrage est inespéré. Veuillot y adopte une forme demi-poétique de strophes en prose, qu'il a déjà employée dans plusieurs parties de *Çà et là ;* mais il reconnaitra plus tard que ce moule ne convient point pour les œuvres de longue haleine. Il y chante son amour, son culte pour Rome. Afin de rendre plus saisissantes ses pensées, il se donne des interlocuteurs dont le principal est Coquelet, le type du bourgeois conservateur sans envergure et sans foi. C'est un personnage de fantaisie ; mais les autres ont vraiment existé : « Monsignore Pietro-Paolo, » c'est Mgr Lacroix ; « Monsignore Agostino, » Mgr Bastide, aumônier en chef de l'hôpital militaire français ; don Luigi, l'abbé Louis Klingelhoffen, qui, entré à Rome sergent et protestant, y devint prêtre catholique et secrétaire de l'auditeur de Rote, Mgr de Ségur ; le peintre, c'est Pilliard, que la peinture attira et retint à Rome.

Ce succès lui permit de retourner à la Ville Eternelle où Pie IX lui reprocha amicalement de n'avoir pas accepté les cinq mille francs qu'il lui avait fait tenir comme étrennes. Mais l'écrivain vivait largement de sa plume ; il n'eût pas voulu puiser dans la caisse pontificale ce qui eût été pour lui le superflu. Il avait avec lui Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, et Melchior du Lac, l'ami de la première heure, qui n'avait jamais fait le voyage de Rome, et qu'il présenta au Pape. Pour comble de joie, il rencontra Adolphe Féburier et sa femme, la douce Elisabeth, qui avaient été en 1838 les parrains de son second baptême :

« Auprès d'Adolphe et d'Elisabeth, écrivait-il à Eugène Veuillot, je voyais notre frère Melchior, l'un de ceux qui sont le plus frères après toi. Melchior ! Vingt-quatre ans de sympathie parfaite, de confiance absolue, d'entière amitié, vieille dès le premier jour. Lorsque sortant de Rome, absolument dépouillé de mon passé, neuf au seuil d'une vie nouvelle, je rêvais à ce qu'il fallait faire, ce fut surtout Melchior que Dieu plaça, pour me montrer l'œuvre. Il était dans le sillon, l'outil à la main... Pour mon cœur, quelles délices de surcroît, de le conduire aux pieds du Pape, lui qui le premier m'a bien fait voir la Papauté ! »

Trois cents évêques et cinquante mille catholiques étaient réunis autour du Pape pour la canonisation des martyrs du Japon en des fêtes magnifiques (janvier 1862). Louis Veuillot fut très entouré, fit et reçut quantité de visites, et fut invité par tant de personnes qu'il en gémit : « Les dîners en ville et la gloire ont leur poids ! Mais il faut acheter tout en ce monde... »

De retour en France, il revise son cher *Parfum de Rome* et publie plusieurs articles dans la *Revue du Monde catholique*. Il y fait une magistrale critique des *Misérables* de Victor Hugo. Dans cette œuvre, dit-il, on sent un souffle de justice et de foi chrétienne. « O témoignage de l'âme naturellement chrétienne ! J'étonne sans doute le lecteur, et peut-être davantage l'auteur lui-même. Je lui montrerai que j'ai pourtant raison, et que ses plus belles, ses plus saines aspirations sont catholiques. » Mais il signale cruellement les défauts : « M. Hugo n'a point de goût, point de mesure, point d'esprit... Il s'oublie à des parades également indignes de son sujet, de son âge et de sa valeur... »

En décembre 1862 il fut insulté dans une comédie d'Emile Augier, *Le Fils de Giboyer*. C'était lâche d'attaquer un écrivain que le Pouvoir venait de désarmer. Il y répondit par *Le fond de Giboyer* qui renferme des pages terribles. Il eut à peu près toute la presse parlementaire pour lui, on sentait que le gouvernement avait poussé à cette vilenie et les protestations furent sévères. Ici encore on retrouva l'honnête M. Jouvin, que Louis Veuillot remercia par une lettre que le *Figaro* s'empressa de citer, pour la plus grande jouissance du public.

Il écrit alors pour les *Célébrités catholiques* une biographie de Pie IX, et publie les *Satires*. Renan ayant lancé en 1863 sa *Vie de Jésus*, il y répond en 1864 par la *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Au lieu d'accabler de ses traits l'écrivain impie, il raconte la vie du Sauveur telle qu'elle ressort de l'Evangile. C'est à peine s'il fait allusion deux ou trois fois à « certain mauvais livre. » — « Mon désir eût été de n'y pas toucher... »

« Trouvant chez lui le parti pris d'ignorer, je demeure convaincu qu'il est encore loin d'avoir perdu la foi. Il n'oserait pas regarder en face un crucifix, il craindrait de voir le sang couler ! Dans sa conscience, il s'est dit qu'il trahissait. Saura-t-il

étouffer cette suprême inquiétude que confessent ses regards obstinément détournés du jour? Je l'ignore. Quoi qu'il en soit, je le trouve à plaindre, et ce que je voulais d'abord déchirer, je l'ai simplement écarté...

« O Christ vivant, ceux qui te nient te verront!... »

Ce livre, composé d'ailleurs après l'étude de documents considérables, n'est qu'un long acte de foi qui se termine par un cri d'amour. Pie IX félicita Veuillot par un bref du 9 juillet 1864, où l'œuvre est non seulement approuvée, mais étudiée en détail et définie. On y loue la méthode, on y constate que l'auteur s'est montré pleinement égal à lui-même : « En outre, ce fruit de vos veilles s'est offert à Nous comme orné d'un éclat extérieur et tout spécial, par suite du caractère des épreuves auxquelles vous êtes en butte. Votre œuvre, au milieu de ces circonstances funestes, respire, ainsi qu'autrefois, votre faim et votre soif de la justice... »

Renan montrait l'homme en Jésus-Christ, Veuillot fit éclater Dieu à chaque page de son livre.

Il était heureux surtout de la lettre de Pie IX. Celui-ci l'apprit et dit :

— Je voulais que Veuillot fût content. Il l'est, c'est bien!

Pour Montalembert ce fut un vrai chagrin ; car au mois d'avril précédent il avait adressé au Pape un travail où il le glorifiait, et Pie IX n'avait pas répondu. Il est vrai qu'au Congrès de Malines, en 1863, le grand et rancunier orateur avait prononcé des paroles qui avaient mérité un blâme secret. Il est vrai aussi que l'école libérale demeurait cantonnée dans ses doctrines gallicanes, ainsi que le prouve l'inscription de la Roche-en-Breny, du 12 octobre 1862, racontant comment les quatre ou cinq chefs et protagonistes de la doctrine libérale s'étaient engagés à continuer de « combattre pour l'Eglise libre dans la patrie libre, » c'est-à-dire pour l'Etat en dehors de l'Eglise.

VI. — L'Encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus* parurent le 8 décembre 1864. Louis Veuillot ne put donc les défendre, puisqu'il n'avait pas de journal à sa disposition. On a attribué ce catalogue des erreurs modernes à Mgr Gerbet. C'est inexact. Il publia bien en juillet 1860 une *Instruction pastorale sur les diverses erreurs du temps présent,* mais le *Syllabus* était en préparation depuis huit ans. Quoi qu'on ait dit, c'est un document qui ne fut pas fait à la légère ; il était à l'étude depuis 1852, et Louis Veuillot en fut touché à cette date. Mgr Dupanloup fut un peu gêné par la nouvelle Encyclique. Pour se dégager il composa aussitôt sa retentissante brochure, *La Convention du 15 septembre,* dont Pie IX le félicita avec d'habiles réserves ; Rome approuvait chaudement la première partie et indiquait qu'il fallait compléter la seconde, touchant la doctrine.

Louis Veuillot eut aussi le projet de faire sa brochure, et il la fit, mais en étendant son sujet : c'est *L'Illusion libérale.* « Je ne dis point, fait-il observer, que les catholiques libéraux sont hérétiques. Il faudrait premièrement qu'ils voulussent l'être. De beaucoup d'entre eux j'affirme le contraire, des autres je ne sais rien, et ce n'est pas à moi de les juger. L'Eglise prononcera, s'il y a lieu, lorsqu'il sera temps. Mais quelles que soient leurs vertus, et quelque bon désir qui les anime, je crois qu'ils nous apportent une hérésie, et l'une des plus carrées que l'on ait vues. »

— Je suis très content de cet écrit, dit Pie IX après lecture. Louis Veuillot a exprimé toutes mes idées, car *ce sont absolument mes idées.* Mais Louis Veuillot est toujours Louis Veuillot : sa plume frappe comme une épée.

Alors parurent *Les Filles de Babylone.* Le journaliste, malgré Mgr Parisis, et malgré sa sœur, revenait toujours à la Muse. Epris de la forme, il estimait que la mesure exacte du vers seule renferme l'exacte et vraie beauté de la pensée. Ses poésies ne sont point sans mérite, ni surtout sans vigueur, et les anthologies de l'avenir ne manqueront pas d'y cueillir d'admirables bouquets, convenablement pourvus d'épines. Mais l'art de la versification est un art de patience savante, il n'eut pas le temps de se rompre au métier, sans cesse sollicité par « le mâle outil » de la prose qu'il maniait si magistralement.

Il revint donc à la prose par *Le Guêpier italien,* puis *A propos de la guerre,* et à la brochure, puisque le gouvernement s'obstinait à lui tenir fermées les portes de la presse. Sur sa demande Mgr Parisis avait fait cependant une démarche. Le ministre avait dit : « Il faut attendre ! » mais l'Empereur avait répondu nettement : « Non ! »

Et les ennemis du vaillant polémiste ne cessaient de dire qu'il était impérialiste !

C'était en 1866, au moment de Sadowa. Il écrivait dans *A propos de la guerre :* « La Prusse est armée et s'est armée pour prendre et non pour rendre, et n'a certainement voué aucun amour platonique à l'Italie. La Prusse est ce qu'elle a toujours été, puissance de rapine par tous les moyens, au moyen des alliances, au moyen des défections, travaillant sans cesse à s'agrandir, n'ayant pas d'autre scrupule ni d'autre but. Elle veut prendre les duchés danois, prendre la Saxe, prendre le Hanovre, prendre encore — et ne pas rendre la Silésie. » De quelles remarquables intuitions il était doué !

Entre temps il écrit *Molière et Bourdaloue.* Certes, il ne méconnaît point les qualités de style et d'observation de Molière, encore qu'il n'y dissimule point la sécheresse et l'absence de cœur ; mais il n'entend pas qu'on fasse de lui un moraliste, un écrivain indépendant qui, par le rire, a voulu corriger les mœurs, et donner des leçons aux puissants du jour. Par ses exemples et par ses écrits il a servi le vice ; parfois, comme dans *Amphytrion,* il l'a servi bassement. Pourquoi opposer Bourdaloue à Molière ? C'est que « nés presque au même moment, élevés par les mêmes maîtres, ils ont parlé aux mêmes hommes et sou-

vent traité les mêmes sujets. Ce sont deux moralistes, deux connaisseurs du cœur humain, deux princes, deux rois de l'éloquence. Après avoir grandement excité l'attention de leurs contemporains, ils sont morts à quelques années l'un de l'autre, en pleine activité, pour ainsi dire les armes à la main, Molière presque sur le théâtre, Bourdaloue en descendant de la chaire ; et la cause immédiate de leur mort fut le zèle que chacun d'eux apportait dans l'exercice de sa profession. »

On pense si Louis Veuillot fut injurié pour avoir « contesté la morale et la moralité de Molière! »

Un jour qu'il se promenait avec Segrétain dans les rues de la capitale, il eut l'idée de les décrire, ainsi que les tares de la grande ville. L'opposition de Rome et de Paris se présentait d'ailleurs naturellement à son esprit : « Pendant que le Parfum de Rome s'exhalait de mon âme embrasée d'admiration, de reconnaissance et d'amour, les Odeurs de Paris me poursuivaient, me persécutaient, m'insultaient. Je méditais de mettre en présence la ville de l'esprit qui va périr, et la ville de la chair qui la tue. »

Il composa donc *Les Odeurs de Paris* qui eurent un succès extraordinaire. « Voilà près de vingt mille volumes dans les mains du public, mandet-il à dom Guéranger ; il en faut encore... Jamais libraire catholique ne s'est vu à pareille fête. Ce feu de paille tombera comme il a monté, mais enfin la flambée est belle. » La police était en éveil : elle craignait qu'il n'y eût des attaques contre l'Empereur. Celui-ci écrivait quelquefois dans le *Constitutionnel* sous le nom de Boniface. Louis Veuillot laisse entendre qu'il ne l'ignore point : « Boniface seul règle les affaires du monde entier ; » mais rien qui puisse tomber sous les coups de la justice. Il éreinte plusieurs écrivains *boulevardiers* — le mot est de lui, — et quelques-uns, comme Pailleron et Lanfrey, lui en voulurent de haine ; d'autres, comme Arsène Houssaye, en prirent leur parti avec résignation et esprit. On pense bien que l'auteur recueillit des hottées d'injures. Il y était habitué. Cependant il se lassa de ce bruyant succès, il était agacé des éloges que ce livre lui attirait : « On prétend que c'est mon chef-d'œuvre ! Non certes, j'ai fait beaucoup mieux et je sens que je puis encore mieux faire. Qu'on loue *Çà et là*, le *Parfum de Rome*, la *Vie de Notre-Seigneur !* Voilà des livres ! Qu'on ne me parle plus des *Odeurs !* »

La tristesse lui revenait, qui ne l'avait guère quitté depuis la disparition de l'*Univers ;* de là certaines amertumes qui se font jour, surtout dans les *Odeurs de Paris*. « J'ai aimé l'Eglise qui est la suprême justice, disait-il dans la Préface, et j'ai haï l'impiété qui est la suprême iniquité, l'iniquité sociale. Je subis depuis six ans une véritable proscription, je suis exilé de la vie politique pour cette cause, et non pour aucune autre... »

Et puis les deuils avaient continué à le visiter. En 1861 il perd sa sœur Annette qui meurt en donnant le jour à une petite fille, Germaine : « Voilà le septième grand glaive que je reçois dans le cœur, » écrit-il. Le 17 septembre 1863, sa mère aussi rendait chrétiennement son âme à Dieu. Il raconte ainsi sa belle fin au comte du Val de Beaulieu :

... Elle se confessa, reçut les derniers sacrements, ne laissa pas échapper une plainte ni un murmure, et ne donna d'autres signes d'émotion intérieure que de graves sourires, lorsqu'elle nous voyait tous réunis à son chevet. En vérité, nous lui faisions une belle couronne de cœurs tendres, respectueux et animés d'un invincible amour pour son salut. Elle nous souriait, et, ne pouvant parler, elle nous appelait l'un après l'autre par des signes pleins de majesté, pour nous donner doucement le baiser d'adieu. Cette pauvre femme illettrée était vraiment auguste. Son regard patient voyait nos larmes silencieuses et semblait y compatir. Oh ! que j'ai compris la force de ce mot chrétien : une bonne mort ! Et la bonne mort est belle, belle à la lettre. Après le dernier soupir, un rayonnement de beauté supérieure parut sur ce visage où la vie avait plutôt mis un voile qu'une clarté. Il redevint jeune et ses lignes sévères prirent un accent de douceur auguste que nous-mêmes, ses enfants, nous ne connaissions pas.

Ses dernières années avaient été heureuses; elle avait subi la pauvreté, sans que la grâce chrétienne la lui fît comprendre ; et voilà que ses fils lui avaient apporté ce don inestimable et révélateur de la foi, avec l'aisance, avec ce rayon de gloire qui les environnait et qui la rendait fière d'eux. Pour un cœur de mère c'est le vrai bonheur.

L'intérieur de Louis était charmant, sous la direction d'Elise, la *monaca di casa,* avait dit Pie IX, qui recevait ses convives, évêques et laïcs, en maîtresse de maison consommée. Agnès et Luce grandissaient, elles avaient de la grâce, de l'esprit, du caractère et de la piété ; mais lui, il retombait volontiers dans ses *noirs,* malgré toutes ces joies. C'est aussi qu'il était extrêmement sensible à la mort de ses amis et de ses amies. La perte de Marie Gjertz l'accabla. C'était une pauvre femme malade, étrangère et convertie, — elle était norvégienne, — et il disait : « Avec elle descend dans la tombe tout entier, hélas ! le plus beau poème catholique qui ait été conçu dans ce temps. » C'est lui qui avait présenté au public l'*Enthousiasme*.

VII. — Au commencement de 1867, Napoléon III crut qu'il fortifierait son pouvoir en accordant à la presse une plus grande liberté. La presse impie n'était que trop libre : il n'avait bridé que la presse religieuse, en supprimant l'*Univers*. Celle-ci bénéficia de la concession générale. L'autorisation de fonder un journal serait désormais accordée à qui la demanderait.

Louis Veuillot crut qu'il pourrait ainsi rentrer dans le *Monde*, qui était né de l'*Univers ;* il n'y était pas désiré et on le lui fit savoir. Alors il sollicita du ministre de l'intérieur, M. de la Valette, l'autorisation de fonder un journal en reprenant l'ancien titre d'*Univers*. L'Empereur y consentit. C'était le 19 février. Mais avant de s'élancer de

nouveau dans cette carrière qu'il aimait, il se rendit à Rome pour demander la bénédiction de Pie IX. On eut joie à le revoir et on le lui témoigna par des preuves sonnantes : « Chemin faisant, écrit-il à son frère, je cueille quelques actions, quoique je ne m'attendisse pas à en trouver sur le sol romain. Ce sont des violettes qui éclosent soudain dans les endroits les plus inattendus. » L'argent d'ailleurs ne manquait pas : on dut arrêter la souscription à 250.000 francs, qui suffirent et au-delà pour la mise en train du journal.

Le premier nº de l'*Univers* ressuscité parut le 16 avril 1867. Louis Veuillot écrivait :

L'*Univers* sera ce qu'il a été, sauf les améliorations de l'expérience. Nous ne sommes pas de ceux qui se targuent de vieillir sans recueillir. Dans les temps de décadence, à considérer les choses humaines avec l'œil de la foi, on s'apaise en même temps qu'on s'attriste, et l'on s'élargit. Nous nous sentons plus catholiques que nous n'étions, plus attachés à l'Eglise, plus détachés du reste et de nous-mêmes...

La vérité politique se dégage de la main du temps. Il faut regarder, attendre et quelquefois subir. Mais la vérité religieuse, qui règle en définitive la vérité politique, possède son organe toujours vigilant ; il indique et circonscrit le terrain où l'on peut s'entendre, définit les bases de la conciliation, la décrète, l'impose. La fonction d'un journal catholique est de rappeler cette doctrine, d'y amener les esprits et d'obéir...

Dans ce premier nº il y avait un article très élogieux de Lansade sur *Les Moines d'Occident* de Montalembert. Tous les anciens rédacteurs étaient revenus à l'*Univers*, sauf Coquille qui disait : « Si je quittais le *Monde*, ce journal serait nul ; il a rendu des services, il ne faut pas qu'il tombe. » D'autres jeunes collaborateurs avaient été accueillis : Arthur Loth, Auguste Roussel, Charles Buet, Ambroise Petit. Le rédacteur en chef reprenait la plume avec une maturité, une fermeté, une vivacité tranchante, mais calme, qu'il n'avait jamais eues. Pendant ces sept années il avait accumulé des forces, une abondance et des pensées qui tantôt coulaient largement, tantôt faisaient éruption. Il avait aussi étudié quantité de sujets que la vie au jour le jour du journaliste ne lui aurait permis que d'effleurer. Il les possédait maintenant, et sa verve merveilleuse bénéficiait d'une science acquise plus vaste. Aussi nul journal ne fut plus vivant et plus varié que le nouvel *Univers*. Il obtint tout de suite et il garda jusqu'à la guerre un succès que nulle feuille catholique n'a jamais dépassé. Très agressif et très fort, il suscita les colères des journaux entachés de libéralisme et d'incrédulité, comme le *Journal des Débats*, qu'irritaient les articles de Louis Veuillot sur le pouvoir temporel, et qui écrivait : « Il n'est pas bon qu'on s'accoutume à croire en Europe que la France de 89 a remis sa démission entre les mains de M. Louis Veuillot. »

Car ses yeux sont toujours tournés vers Rome, ses oreilles perçoivent sans cesse les cris sectaires de Garibaldi : *Rome ou la mort !* et il les dénonce au gouvernement qui veut ne pas les entendre. Nos troupes les entendirent à Mentana et vinrent en aide à la petite armée pontificale : alors il félicite le gouvernement impérial, qu'il compare à Samson dont les cheveux repoussent sous le ciseau de Dalila. « Au dernier moment, lorsque tout va être perdu, la force revient, le héros, quasi machinalement se lève, frappe un coup, fait reculer l'assaillant... et se rendort. Ah ! si la France voulait ! comme le monde saurait bientôt où s'asseoiera l'Empire !... » Mais dans le discours du trône, Napoléon III, tout en déclarant qu'il « protégerait le pouvoir du Pape, » parle aussi de « l'unité de l'Italie, » et contrevenant à un usage consacré, il ne prononce pas le nom de Dieu. « Dans ce discours, écrit le clairvoyant polémiste, aucune expression qui indique une pensée religieuse ! Dieu n'y paraît pas, même sous le nom discret de Providence. C'est une nouveauté, comme l'UNITÉ de l'Italie. »

L'Empereur marchait à sa perte, il le sentait, mais il allait toujours, suivant sa nature fataliste, les yeux fermés, se refusant à prévoir.

Cependant Louis Veuillot ne cesse d'avertir : « Les Napoléonides règnent parce que Dieu l'a voulu. Il leur reste à régner comme Dieu le veut. » Le monarque s'aperçoit qu'il a accordé trop de liberté à la presse, qui devient en effet scandaleuse, effrénée, on parle d'un nouveau coup d'Etat : « Nous souhaitons, dit le publiciste, que le gouvernement n'ait pas besoin de rigueurs exceptionnelles... Hélas ! en être là après vingt ans d'un règne rendu si facile ! Avoir eu vingt ans, et les hommes et les événements si complaisants, pour sortir du bourbier révolutionnaire, et s'y trouver plus enfoncé ! »

Il dit son mot sur tout homme et sur toute chose, sur Berryer qui meurt « sachant bien qu'il va ailleurs, » qui fait « une grande fin tranquille, pleine de vigueur humaine et de force chrétienne, » mais qui ne se donna pas l'Eglise comme cliente ; sur Lamartine, « créé pour être grand, » et qui avait « immensément reçu, en force, en intelligence, en courage, en dons de toute nature, » et cependant « sa vie apparait comme un gaspillage immense. Il n'y a de beau dans son œuvre que des fragments. Ils sont nombreux, quelques-uns sont grandioses, aucun n'est parfaitement pur. »

Seul il pouvait parler ainsi, parce que seul il était et voulait être indépendant, et qu'il avait des idées à lui, précises, supérieures, sa manière personnelle, son style entrant, ses images étonnantes qui se poursuivent pendant toute une page, sous toutes leurs facettes, pour refléter toutes les faces de sa pensée. On l'a accusé d'exagérations et de duretés. Certes il n'est pas sans reproche, parfois il tombe dans l'obscurité, à force de faire ressortir son idée, ou il abuse de la prophétie ; il flagelle ferme ; mais nos défauts font partie de nous-mêmes et constituent notre caractère, notre personnalité. Enlevez ces défauts, ce n'est plus lui, il semble en effet qu'ils font valoir ses incomparables talents. Qu'on n'essaie pas toutefois de l'imiter, on s'écroulerait dans le ridicule, parce qu'on pourrait emprunter le pro-

cédé, mais non l'âme qui lui donne la vie, *mens agitat molem*, on ne réussirait qu'à produire quelque misérable pastiche.

Veuillot n'est pas seulement une pensée, mais une conviction, une foi. L'écrivain chez lui est apôtre. Il est l'avocat de la cause de l'Eglise, mais pas d'une autre cause. Il eût pu amasser une fortune avec sa plume. Villemessant lui ouvre les colonnes du *Figaro* et sa bourse toute grande, il refuse les présents d'Artaxerxès. Il ne pourrait pas défendre l'Eglise comme il voudrait, il ne serait pas libre. Ce lutteur est aussi un grand cœur avec une incomparable bonté ; il tend la main aux incroyants qui consentent à ne pas la repousser, comme Guéroult, Nadar, Etex ; il s'occupe des pauvres de son quartier, il les voit, les aime, se laisse volontairement duper quelquefois, mais qu'importe ? c'est Jésus-Christ qu'il voit en eux et il le dit d'une façon si voyante, communicative et charmante qu'on rit volontiers de ses mécomptes, si spirituellement exposés et d'avance pardonnés. Personne dans son temps n'a parlé comme lui du devoir social : il s'élève contre les oisifs, livrés aux plaisirs mondains, il condamne « ces excès d'insolence de la fortune » et rappelle cette parole de S. Augustin citée par Bossuet aux riches de son époque : « Ne nous accablez pas de vos mœurs déréglées. » — « La société avait encore un siècle, ajoute-t-il, qui sait si maintenant elle a encore un jour ? » Enfin il est indulgent, encourageant pour les jeunes écrivains, comme Hello et Georges Seigneur, quand ils fondent le *Croisé*, mais il entend qu'on travaille, qu'on pioche son sujet, il est inexorable pour les fautes contre la langue ; et d'ailleurs, sur ce point, personne n'est plus sévère pour lui que lui-même.

Mais voici qu'au dix-huitième centenaire de S. Pierre (juin 1867), Pie IX a annoncé la convocation prochaine d'un Concile œcuménique ; les partis et le gouvernement s'en inquiètent pour les libertés modernes ; ils craignent que l'Eglise de Jésus-Christ ne soit pas à la hauteur de sa tâche, et que les portes de l'enfer ne prévalent contre elle. En France plusieurs évêques s'agitent ; Mgr Dupanloup se déclare le chef de l'opposition, et avant de partir pour Rome il ouvre la campagne par une brochure violente contre Louis Veuillot.

« Celui-ci, dit Eugène Veuillot, fut d'autant moins surpris de cette nouvelle agression qu'elle était plus odieuse. Aux amis qui l'en plaignaient il répondit : « Lorsque ces lignes hâtées parviendront à nos lecteurs, nous serons sur le chemin de Rome. Nous voulons arriver le 8 décembre, pour contempler et retracer autant que possible, dès la veille, ce jour qui sera si grand dans l'histoire de Rome et dans l'histoire du monde [1]. »

Et en effet, le jour de l'ouverture du Concile, il était là, à Rome, où il demeura jusqu'à la fin.

[1] Voir *Louis Veuillot*, par Eugène Veuillot, t. III, p. 598 ; — *Ami* 1904, p. 1029, et passim.

LITURGIE

Q. — 1° Dans une église où se trouvent des reliquaires d'art fixés de chaque côté du maître-autel sans pouvoir les enlever, peut-on les encenser pendant le Carême et même le Vendredi Saint ? *Quid* aux messes d'inhumation ?

2° Que penser de l'accompagnement par l'orgue du chant de la Préface, du *Pater*, et de l'*Ite Missa est*, pour plus de solennité aux messes de 1re classe ?

3° Que penser de l'habitude qu'ont certaines mères d'attendre leur complet rétablissement pour pouvoir tenir elles-mêmes leurs enfants sur les fonts baptismaux à la place de la sage-femme ?

4° Pourriez-vous me dire à quelle époque remonte l'introduction des Prophéties dans l'office du Samedi Saint ? Quelle signification leur donnait-on alors ? Car il me semble que sur douze de ces passages de la Sainte Ecriture, deux ou trois seulement méritent ce nom de « prophétie. »

R. — Ad I. Il n'y a pas lieu d'encenser les reliquaires de l'autel, lorsqu'on dit la messe dans un jour où il est défendu de les laisser exposés, comme dans le temps de Carême, le Vendredi Saint, et aux services des morts ; autrement, on violerait doublement la rubrique. De même ceux qui sont fixés à demeure de chaque côté de l'autel n'y ont aucun droit, et l'on n'y fait pas plus attention que s'ils n'existaient pas.

Ad II. Il est défendu d'accompagner avec l'orgue le chant de la Préface, du *Pater*, et de l'*Ite Missa est* : « Obstat Cœremoniale Episcoporum, lib. I, cap. 28, n. 9, quod servandum est. » (S. R. C., 27 janvier 1899, n. 4009).

Ad III. Nous ne connaissons pas de loi qui s'oppose à ce que la mère de l'enfant porte celui-ci à l'église pendant la cérémonie, au lieu et place de la sage-femme, quand on le baptise. Mais ce n'en est pas moins une habitude qu'il faut chercher à faire disparaître, afin qu'elle ne serve point de prétexte pour retarder l'administration de ce sacrement.

Ad IV. Les leçons qu'on lit à l'office du Samedi Saint avant la bénédiction des Fonts se trouvent dans le Sacramentaire de saint Grégoire au nombre de sept, savoir : la 1e, la 3e, la 9e, la 4e, la 5e, la 8e, et la 10e. (Cf. Gavantus, Part. IV, tit. X, n. 14). Une inscription même du IVe siècle mentionne la mort d'un enfant de quatre ans arrivée pendant la Vigile de Pâques au moment de la 5e oraison (cf. de Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, p. 326) et Martène, dans son *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, p. 148, note de son côté qu'un Ordo gelasien les renferme toutes les douze, mais que leur récitation variait suivant les églises. Quoi qu'il en soit, ces leçons de l'Ancien Testament rappellent l'histoire abrégée de la religion qui servait à l'instruction des catéchumènes, ou de thème aux catéchèses préparatoires à la réception du baptême. On leur donne le nom de prophéties, parce que l'Eglise les rapporte toutes, au moins figurativement, au baptême, et en applique le sens au grand mystère de notre régénération.

La 1re roule sur la création du monde et principalement sur celle de l'homme créé à l'image de

Dieu : image qui souillée par le péché va retrouver sa beauté native dans le baptême. Dans la 2e, on voit le déluge engloutissant tous les pécheurs de la terre et figurant par là le vieil homme enseveli dans les eaux du baptême. Dans la 3e, Abraham prêt à immoler son fils symbolise le catéchumène disposé à renoncer à tout pour suivre J.-C. Dans la 4e on apprend que le passage miraculeux de la mer Rouge fut pour les Israélites un chemin de vie et de salut, comme le baptême l'est lui-même pour le catéchumène. La 5e invite à recevoir ce sacrement pour avoir part à l'héritage du ciel. Baruch montre Israël emmené captif pour avoir abandonné le Seigneur et retrouvant sous sa conduite la vie et la liberté : image de l'homme qui, devenu esclave du péché, retrouve dans le baptême la liberté des enfants de Dieu. Dans la 7e, la résurrection générale rappelée par Ezéchiel figure la régénération qui s'opère mystérieusement dans le baptême. On entend dans la 8e la voix des catéchumènes qui demandent à grands cris d'être délivrés de leurs souillures comme les filles de Jérusalem et se réjouissent de porter bientôt le nom de chrétiens. L'Eglise montre ensuite dans les maisons marquées du sang de l'agneau et préservées par là des coups de l'ange exterminateur, comment les néophytes, par la communion qui suit le baptême, deviennent assez forts pour ne pas retomber sous l'empire du démon. Jonas englouti par un monstre marin et rendu plein de vie au bout de trois jours, c'est l'homme pécheur dévoré en quelque sorte par le serpent infernal et retiré tout vivant de sa gueule par le baptême administré au nom des trois personnes de la Sainte Trinité. La 11e fait connaître aux catéchumènes qu'ils ne devront jamais oublier les engagements qu'ils ont contractés en passant sous la loi de Dieu. Enfin Daniel leur prouve par son exemple que rien ne doit les détourner de l'adoration du vrai Dieu, et que, en retour, le Seigneur saura prendre la défense de ses fidèles enfants [1].

Q. — Ayant laissé passer le premier jour libre de la semaine en Carême sans dire une messe de *Requiem*, puis-je me rattraper le lendemain qui est encore libre et célébrer ce jour-là en noir ?

R. — Passé le premier jour libre, votre droit de dire une messe privée de *Requiem* dans votre église est épuisé pour cette semaine, et dès lors vous ne pouvez pas la dire un des jours suivants, quoique étant libre comme le premier.

Q. — Comment doit organiser son office le prêtre qui, en raison de son âge, a obtenu de Rome la permission de conserver l'ancien Psautier ?

R. — Le prêtre autorisé à se servir de l'ancien Psautier suit pour la qualité de l'office du jour les indications de l'Ordo et dit comme ses confrères l'office du dimanche, d'un saint, ou de la férie, jamais d'office votif.

Mais, à la différence de ses confrères, il dira, si c'est le dimanche, les 18 psaumes comme autrefois ; si c'est un saint de 9 leçons, les psaumes du Commun ; si c'est une férie ou un simple, les psaumes de la férie comme précédemment.

Pour toutes les mémoires et autres prières, il s'en tient à l'Ordo. (S. C. du Concile, 10 mars 1913).

Q. — 1° Est-il permis à ceux qui ont l'usage du rochet et de la mozette de porter l'étole sur la mozette ?

2° Le reposoir que l'on fait pour le Saint-Sacrement le Jeudi Saint peut-il servir pour exposer solennellement la Vraie Croix entourée de fleurs et de lumières le Vendredi Saint ?

3° Aux Vêpres des défunts, est-il permis de chanter le *Dies iræ* au lieu et place du *Magnificat ?*

4° Les Petites Vêpres peuvent-elles être chantées solennellement dans une église paroissiale à la place des Vêpres de l'office du jour, même aux fêtes de 1re et de 2e classe ?

5° Pour transporter le Saint-Sacrement du tabernacle à la sacristie ou au coffre-fort, est-on obligé de mettre le surplis et l'étole, même quand l'église est vide ?

R. — Ad I. Les décrets permettent de porter l'étole sur la mozette dans les cas tout spéciaux que voici : 1° le Jeudi Saint, quand ceux qui ont l'usage du rochet et de la mozette se présentent à la communion générale (S. R. C., 10 sept. 1796, n. 2552, ad 3) ; 2° quand ils vont imposer les mains à l'ordination des jeunes prêtres. (S. R. C., 12 sept. 1857, n. 3059, ad XXIII).

Mais, en règle générale, cela n'est pas permis, et l'on doit déposer la mozette et revêtir la cotta ou le surplis, ne serait-ce que par dessus le rochet, avant de prendre l'étole, puis la chape s'il y a lieu : 1° pour donner la bénédiction du Saint-Sacrement ; 2° pour faire l'absoute, présider la levée du corps, conduire le défunt au cimetière, distribuer la communion, administrer les sacrements de Baptême, de Pénitence, de Mariage et d'Extrême-Onction. (S. R. C., 16 avril 1831, n. 2680 ; 10 janv. 1852, n. 2993, ad 5 ; 25 sept. 1882, n. 3556 ; 12 juillet 1892, n. 3784, ad I et II ; 23 mars 1889, n. 3704).

Ad II. Le Vendredi Saint, après l'office des Présanctifiés, on ne peut utiliser le reposoir où était la sainte Réserve, pour y exposer solennellement la relique de la Vraie Croix (S. R. C., 12 mars 1836, n. 2740, ad 5) ; mais tout après l'adoration de la Croix, on peut exposer à la vénération des fidèles cette sainte relique, au maître-autel, lorsqu'elle est incrustée dans une croix de dimension suffisante pour y être placée entre les chandeliers. (S. R. C., 14 juin 1845, n. 2887, ad 4).

Ad III. *Lectum.*

Ad IV. Les Petites Vêpres où l'on ne chante que quelques versets de chaque psaume, ou bien qui se composent d'un ou deux psaumes seulement, à l'exclusion des autres, sont prohibées ;

[1] Cf. Lerosey, *Manuel liturgique*, t. IV, p. 476 ; — Mgr Duchesne, *Origines du culte chrétien*, ch. IX, p. 308 ; — Corblet, *Histoire du Sacrement de Baptême*, t. I, p. 464.

et si cet usage existe, il faut absolument l'abolir : « praxis omnino eliminanda. » (S. R. C., 11 mars 1882, n. 3539, ad III).

Ad V. L'absence ou la présence des fidèles à l'église n'influe en rien sur les ornements que doit revêtir le prêtre pour le transport du Saint-Sacrement : le surplis et l'étole sont toujours d'obligation pour toucher au saint Ciboire. (Cf. S. R. C., 17 sept. 1785, n. 2528, ad I).

Q. — 1° Que faut-il entendre par *premier jour libre* autorisant les messes privées de *Requiem* en Carême ? Si c'est une férie, comment concilier la rubrique qui défend ces messes aux Quatre-Temps, et en même temps les autorise si c'est le 1er jour libre de Carême ?

2° Quand on doit dire la 9e leçon d'une férie ou d'un dimanche, faut-il unir les 8e et 9e leçons de l'homélie du saint dont on fait la fête ?

3° *A quelles oraisons* est-il fait allusion dans le décret *Plurium diœcesium* du 24 juillet 1912 relativement à la conclusion des Matines des Morts séparées des Laudes ? La rubrique porte : « Deinde dicitur Oratio *(seu Orationes).* »

4° Les décrets qui ont paru dans l'*Ami du Clergé* de 1900 à 1911, mais non insérés dans le dernier volume de la Collection authentique des décrets, ont-ils encore leur valeur ?

R. — Ad I. Les nouvelles rubriques, en se servant de l'expression « prima die libera » sans plus d'explication, l'emploient évidemment dans le même sens qu'elle avait dans les anciennes rubriques, et visent par conséquent le 1er jour de la semaine où il n'y a pas de fête du rit double.

Mais s'il en est ainsi, dites-vous, comment concilier la rubrique qui prohibe les messes privées de *Requiem* aux Quatre-Temps, et les autorise en fait aux Quatre-Temps de Carême si c'est le 1er jour libre ? — La réponse n'est point difficile. En dehors du Carême, les féries majeures, de quelque nom que vous les appeliez, excluent les messes privées de *Requiem ;* mais en Carême, quoique toutes les féries, parmi lesquelles se trouvent celles des Quatre-Temps, soient également majeures, la rubrique lève la défense pour le premier jour libre de la semaine. C'est là une exception propre au Carême, et rien de plus.

Ad II. Les jours où l'on dit la 9e leçon d'une férie ou d'un dimanche, la 8e leçon de la fête ne se compose de la 8e et de la 9e de l'homélie du saint que dans les deux cas suivants : 1° quand l'homélie est empruntée à un sermon prononcé par le saint; 2° quand l'homélie est tirée d'un panégyrique propre (et non accommodé) au saint. Voilà comment doit s'entendre le décret du 6 déc. 1912, ad VIII.

Ad III. Le décret du 24 juillet 1912 en prévoyant *plusieurs oraisons* à dire pour clore les Matines des Morts quand on les sépare de Laudes, vise le cas des églises qui, sans être obligées à l'office de chœur, ont coutume de dire le soir, en Carême, par exemple, les Vêpres des Morts, ou les Matines pour tous les fidèles défunts, et le lendemain chantent les Laudes avec la messe pour les trépassés. En effet, le diocèse de Cahors ayant demandé si aux Vêpres des Morts on devait dans la circonstance dire seulement l'oraison *Fidelium*, ou s'il fallait dire les 3 oraisons placées là au Bréviaire, la S. R. C. répondit : « Quoad tertiam, *negative* ad primam partem ; *affirmative* ad secundam. » (S. R. C., 9 mai 1857, n. 3049, ad I, 3).

Mais cette décision vaut-elle pour le cas de Matines séparées des Laudes ? Ce n'est pas douteux, puisque les Matines doivent alors se terminer par les oraisons de l'office du jour, et que celles-ci sont les mêmes qu'à Vêpres. (Cf. rubriq. spéciale à la fin des Laudes des Morts au Brév.).

Ad IV. Quoique plusieurs décrets parus de 1900 à 1911 ne figurent pas dans la Collection authentique, ils gardent leur valeur, s'ils ne contredisent en rien les nouvelles rubriques ou les autres décrets ; *secus, si secus.*

Q. — A la cathédrale, le vendredi de chaque semaine, une trentaine de personnes assistent à l'adoration privée du St-Sacrement, qui est faite par les Prêtres Adorateurs. On ouvre seulement le tabernacle, et en présence du saint Ciboire, on récite le Rosaire. A la fin du troisième chapelet, on chante le *Tantum ergo*, et on donne la bénédiction avec le saint Ciboire. Mais voici le nœud de la difficulté. Nous sommes deux chanoines faisant l'exercice d'adoration à la suite de l'office de chœur, et nous gardons notre habit canonial (rochet et cappa magna) pour ouvrir le tabernacle, mettant simplement, à la fin, l'étole et le voile par-dessus pour donner la bénédiction. Cette manière de faire est-elle licite ?

R. — L'heure d'adoration étant fixée à la sortie de l'office canonial, nous laisserions nos bons chanoines adorer en paix le St-Sacrement avec leur rochet et leur cappa, s'il ne s'agissait que d'ouvrir à cet effet la porte du tabernacle ; mais comme il y a la bénédiction à donner ensuite, l'officiant du moins doit absolument quitter la *cappa magna*, revêtir le surplis par dessus le rochet s'il désire garder celui-ci, prendre l'étole, et enfin recevoir le voile huméral avant de bénir l'assistance avec le ciboire. (S. R. C., 17 sept. 1822, n. 2622 ; 12 juillet 1892, n. 3784, ad II).

Q. — 1° Quel est le cérémonial à suivre aux processions *Ad petendam pluviam ?*

2° A la fin de la procession *Ad petendam pluviam*, le Rituel indique les prières suivantes : « Dominus vobiscum... Benedicamus Domino... Exaudiat nos... Fidelium animæ... Amen, » que notre Paroissien noté reproduit exactement. Mais à la procession *Ad postulandam serenitatem*, le Rituel Romain, après les trois oraisons finales, n'ajoute rien, tandis que notre Paroissien noté indique « Dominus vobiscum... Benedicamus... etc... » marqués à la fin de la procession précédente. Que penser de cette addition ?

R. — Ad I. D'après la rubrique du Rituel, Tit. IX, ch. 6, tout se fait comme à la procession de S. Marc, et par suite : 1° les ornements sont violets ; 2° on commence la cérémonie par l'antienne *Exurge*. De plus dans les prières des Litanies on dit deux fois l'invocation : *Ut congruentem*

pluviam fidelibus tuis concedere digneris, Te rogamus, audi nos, et le reste comme au Rituel, *loc. cit.* (Cf. Baruffaldi, Tit. 81).

Mais quelle place lui assigner, et cette invocation supprime-t-elle cette autre des Litanies : *Ut fructus terræ dare et conservare digneris, Te rogamus, audi nos?* La rubrique s'oppose sûrement à cette suppression, puisque tout doit se dire jusqu'à la fin des Litanies comme au jour de S. Marc. Quant à sa place, elle n'est pas fixée d'une manière absolue, mais rien de plus rationnel que d'ajouter *Ut congruentem pluviam* à la suite de l'invocation pour les biens de la terre, puisque c'est en fait le manque de pluie qui met ceux-ci en danger.

Ad II. Quoique le Rituel n'indique rien à dire après les oraisons finales *ad postulandam serenitatem*, on les fera cependant suivre de versets et de répons. Mais lesquels? Dans la procession *ad petendam pluviam,* tout se fait comme à la procession de S. Marc, sauf une invocation spéciale marquant l'objet de la supplication, puis le psaume, les versets et oraisons qui sont propres ainsi que les répons de la conclusion. Dans celle *ad postulandam serenitatem,* tout se dit aussi comme le jour de S. Marc, sauf les particularités notées par le Rituel ; mais comme le Rituel n'indique pas ici de conclusion propre comme dans la procession précédente, on dira simplement cette fois, après les oraisons *ad postulandam serenitatem,* les versets et répons qui suivent les oraisons des Litanies majeures. La seule différence, d'ailleurs, entre les deux conclusions consiste dans le verset *Benedicamus Domino* et le répons *Deo gratias.*

Q. — 1° L'*Ami*, p. 111 de cette année, dit que si dans la messe fériale il y a déjà parmi les oraisons l'oraison *Fidelium*, il n'en faut pas moins pour appliquer l'indulgence de l'autel privilégié, ajouter l'oraison qui convient aux défunts pour qui on célèbre. Mais si l'on célèbre pour les âmes du purgatoire en général, l'oraison est *Fidelium ;* que faire dans ce cas ?

2° Le suffrage doit être omis quand à l'office il y a mémoire d'un double même simplifié. Or pour le mercredi des Cendres je trouve dans deux Ordos le suffrage indiqué comme devant être récité après la commémoraison de sainte Agathe. Est-ce pour une raison spéciale à cette férie ?

3° Une personne m'écrivant de dire un certain nombre de messes *ad intentionem dantis* sans autre explication, si je choisis en Carême la messe de la férie, serait-il mieux d'ajouter par précaution une oraison *pro defunctis*, ou bien de célébrer la messe selon les rubriques ordinaires du jour ?

4° L'*Angelus* doit se dire debout à partir de midi tous les samedis pendant le Carême. La même règle s'applique-t-elle à la récitation de l'antienne *Ave Regina cœlorum* pendant le Carême ?

R. — Ad I. Le cas que vous supposez peut se rencontrer cette année le lundi 27 octobre, où il y a la vigile de S. Simon et S. Jude. Alors que faire? L'objet de l'oraison *Fidelium* prescrite par la rubrique à la messe de la férie étant le même que celui de l'oraison qui convient aux défunts pour qui vous célébrez, vous n'en ajouterez point d'autre. Non pas que l'oraison *Deus cujus miseratione* placée parmi les oraisons diverses *pro defunctis* sous le n. 10, ne puisse convenir *in casu,* mais parce qu'elle ferait double emploi avec *Fidelium.* Aussi, loin de détruire la règle rappelée par le décret du 12 juin 1912, ad V, cette exception la confirme.

Ad II. La rubrique du suffrage qu'on lisait dans l'édition typique du nouveau Psautier a été modifiée par un décret du 24 février 1912, ad I, et aujourd'hui le suffrage s'omet en Avent, au temps de la Passion, pendant les octaves, aux jours où l'office est double, et le dimanche quand il y a un double simplifié. En conséquence, le mercredi des Cendres, même après la mémoire de sainte Agathe simplifiée ce jour-là, on doit faire le suffrage.

Ad III. On peut s'en tenir à la messe fixée et ordonnée par l'Ordo. Car s'il est possible que la messe soit pour des défunts, il est possible aussi qu'on l'ait sollicitée pour des vivants, et comme le demandeur n'a point manifesté clairement son intention, on satisfait à toute son obligation par la simple offrande de la messe. Ceux qui veulent profiter des faveurs de l'autel privilégié doivent fournir au prêtre le moyen de les leur appliquer. (Cf. *Ephem. Liturg.* 1898, p. 214).

Ad IV. Tous les samedis de Carême, aux vêpres qui se disent avant midi, on récite debout l'antienne *Ave Regina cœlorum.* (S. R. C., 16 avril 1853, n. 3009, ad 8).

Q. — Est-il dans l'esprit de l'Eglise que les prêtres et les fidèles communient le Samedi Saint ?

R. — De très graves auteurs, tels que Gavantus, Benoît XIV, et aujourd'hui Mgr Gasparri, disent qu'il est défendu de communier le Samedi Saint, mais ne produisent à l'appui aucun décret confirmant leur enseignement.

D'abord, dans les siècles passés, dit Many, les Ordos Romains et les vieux Sacramentaires mentionnent ou supposent la communion en usage ce jour-là, et quand Innocent XI, le 12 février 1679, fait interdire la communion le Vendredi Saint, il n'y a pas un mot dans le décret permettant d'étendre cette défense au Samedi Saint : « Curent etiam (Episcopi) ut, circa communionem in feria VI Parasceve, Missalis rubricæ et Ecclesiæ romanæ usus serventur, » et rien de plus.

Deuxièmement, en 1806, un curé trouvant établi dans sa paroisse l'usage de communier le Samedi Saint et craignant que cela ne fût contraire au droit, demanda à Rome : « An liceat in Sabbato Sancto inter Missarum solemnia Sacram Eucharistiam fidelibus distribuere, et num per eamdem sumptionem sacræ communionis præceptum paschale adimpleatur ? » Et la réponse fut : « Affirmative in utroque. » (S. R. C., 22 mars 1806, n. 2561).

Dira-t-on que *in casu* la communion a été